

## AVIS DE COURSE

**Nom de l'épreuve : Coupe Nuyttens, interligue, dériveurs doubles**

**Date complète : Dimanche 27 mars 2011**

**Lieu : Lac de la Monnerie, 72200 La Flèche**

**Autorité Organisatrice : Club de Voile de La Flèche**

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE

Sans objet

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Fireball, 470, Ponant, Jet, 485, Windy, Merlin Rocket, Jeton, Buzz, Strale ST16, 490, RS500.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à [philgandar@wanadoo.fr](mailto:philgandar@wanadoo.fr) ou par courrier postal au Club de Voile de La Flèche, Base de Voile, Lacs de la Monnerie, 72200 LA FLECHE.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 5 euros par équipage

## 5. POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION.

Sans objet

## 6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dimanche 27 mars de 9 h à 10 h

6.2. Jauge et contrôle : de 9 h 30 à 16 h, avant la première course, entre les courses et après la dernière course, à la discrétion du président du comité de jauge

6.3. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Courses du jour</i>
27 mars	6 Courses maxi

6.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 10 h 30.

## 7. JAUGE

Opérations préalables de jauge : sans objet

## 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangles, bananes ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau.

## 10. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 s'applique sans modification.

## 11. CLASSEMENT

11.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

11.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2 à 3

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4 à 6

11.3 (a) Le système de points a minima s'appliquera.

(b) Deux classements seront établis : un classement Fireball et un classement interséries. Pour le classement interséries, le classement de chaque course se fera en temps compensé.

## **12. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **13. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : coupes au 1<sup>er</sup> équipage classement Fireball et au 1<sup>er</sup> équipage classement interséries.

## **14. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **15. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Philippe Gandar [philgandar@wanadoo.fr](mailto:philgandar@wanadoo.fr) ou 02.43.94.18.55 en soirée,
- Le Club de Voile : 02.43.94.25.50